

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents	qui ont pris
au Conseil En exercice	part à la
Municipal	Délibération

Séance du 6 août 2024

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille vingt quatre-----

et le 6 août -----

Date de
convocation

31/07/2024

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
31/07/2024

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mme FIN Thérèse, M. CHARLES Eric, Mme
DESPAX Nelly, M. LARRODE Eric, Mme CARRERE Amandine, M. BETUING
Serge, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre

Excusés : Mme BOUZIGON Muriel, M. CASTAY jean-Marc, Mme CUZACQ
Geneviève, M. LABEYRIE Nicolas, M. LANSMANT Sébastien, Mme PLOQUIN
Cécile,

Secrétaire de séance : Mme DESPAX Nelly

Objet de la Délibération

Contrat Grand Site Occitanie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et
suivants relatifs à l'organisation de la [collectivité] ;

VU le rapport de M. le Maire ;

VU l'avis des commissions organiques compétentes ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal décide :

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2022-2028, et du
nouveau dispositif régional « Tourisme durable, responsable et solidaire »,

- de définir et d'organiser la mise en œuvre des projets de développement et de valorisation du Grand Site « Armagnac, Abbaye et Cités » entre les niveaux régional, départemental et local, dans les domaines du Tourisme durable, responsable et solidaire, de l'accueil, de la promotion-communication et de la commercialisation et de sa mise en réseau avec l'ensemble des autres Grands Sites,
- d'approuver le contrat Grand Site « Armagnac, Abbaye et Cités » pour la période 2023-2027,
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat Grand Site « Armagnac, Abbaye et Cités » pour la période 2023-2027 et tous les documents afférents dont les projets figurent en annexe de la présente délibération.

Fait à MONTREAL le 6 août 2024.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.



